

## DYSLEXIE : LE RETOUR

par Jacques Fijalkow, EURED-CREFI, Université de Toulouse-le Mirail

Le 21 mars 2001, un « Plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage » a été présenté par le ministre de l'Éducation nationale, le ministre délégué à la Santé, et le secrétaire d'État aux personnes âgées et aux personnes handicapées\*.

Ce texte officialise l'existence de la dyslexie dans le cadre éducatif. À l'intention de ceux qui se demandent quelle est la portée de ce plan, il suffit de rapporter que ce texte vise 4 à 5% des enfants, dont 1% présentant des troubles sévères (p.5), ce que les auteurs qualifient eux-mêmes d' « affaire d'État » (p.7). Sans vouloir dramatiser outre mesure cette question, ces précisions devraient suffire pour que les personnes concernées par l'entrée dans l'écrit des enfants en France ne la considèrent pas comme négligeable.

Ce plan d'action paraît porteur de quatre risques majeurs :

1. Un risque relatif aux enfants visés par ces mesures : rien ne dit en effet que le fait de caractériser les enfants mauvais lecteurs de « dyslexiques » permette de résoudre le problème qu'ils posent. On peut même craindre que la stigmatisation ainsi opérée et la ségrégation qu'elle porte en germe ne l'aggravent.
2. Un risque relatif aux enseignants dans les classes desquels sont scolarisés ces enfants. Le fait de considérer ces enfants comme « autres », et relevant donc d'une expertise non strictement pédagogique, peut inciter les enseignants à adopter une attitude de déresponsabilisation par rapport à eux et, par suite, aux difficultés scolaires. À l'acharnement pédagogique, qui est une des caractéristiques remarquables des enseignants français et une des raisons de leur efficacité auprès des élèves les plus faibles, on risque donc de voir se substituer une attitude d'abandon des élèves en difficulté.
3. Un risque relatif à l'école publique. Dans un contexte politique où l'école publique est confrontée à de fortes poussées libérales, on peut craindre que confier certains élèves à des personnels extérieurs à l'Éducation nationale ne renforce le processus en cours.
4. Un risque relatif aux inégalités scolaires. Il a été maintes fois vérifié en effet qu'une différenciation opérée dans une population scolaire à l'intention d'une population en difficulté a pour conséquence, non pas de favoriser ceux en faveur desquels elle a été instituée mais de permettre aux autres de progresser plus vite et, par conséquent, d'accroître les écarts entre le groupe que l'on a déclaré vouloir favoriser et les autres, augmentant de la sorte l'écart entre les deux.

\* (<http://www.education.gouv.fr/discours/2000/dyslex.htm>)

Ce plan d'action constitue l'aboutissement de mesures préparées par des ministères précédents, à partir au moins de celui de François Bayrou. Il n'est

donc ni de gauche ni de droite, du moins si on considère la couleur affichée des ministères successifs qui ont travaillé sur ce dossier. Indépendamment donc de toute politique politicienne, ce qui doit retenir l'attention c'est que ce plan constitue une importante victoire dans le cadre d'une de ces guerres de cent ans dont la lecture est le terrain, guerre qui, en l'occurrence, a effectivement commencé, il y a environ un siècle. Sans vouloir faire ici à nouveau le récit et l'analyse de ce siècle de batailles (Fijalkow, 1996), rappelons-en néanmoins quelques moments forts.

### Bref rappel historique

L'affaire a débuté à la fin du XIXe siècle quand, au lendemain de l'instauration de la scolarité obligatoire, il est apparu que des enfants soumis à l'obligation scolaire qui venait juste d'être créée éprouvaient des difficultés à apprendre à lire. Si l'on se replaçait dans l'état de la division du savoir de l'époque, et à l'absence alors de l'armée de « pédago » et de « psy » dont on dispose aujourd'hui, on comprend aisément que l'instituteur et/ou les parents désespérés n'aient trouvé d'autre solution que de faire appel au médecin pour examiner ces enfants résistants à l'obligation d'apprendre. La médecine de son côté venait de découvrir l'aphasie, c'est-à-dire le fait qu'une blessure cérébrale puisse provoquer des troubles du langage parlé. Du langage parlé perturbé chez l'adulte au langage écrit à apprendre par l'enfant le pas a été vite franchi et de nombreux médecins, s'appuyant sur leur science toute fraîche, ont formulé l'hypothèse que l'enfant mauvais lecteur avait sans doute une liaison cérébrale comparable à celle de l'adulte au cerveau blessé et qui avait des difficultés de communication verbale. La dyslexie était née.

Cette hypothèse n'a cependant pas fait l'unanimité et nombreux ont été les pédagogues, puis les psychologues, à ne pas s'en satisfaire. Les psychologues scolaires, apparus après la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale dans la mouvance de Wallon et regroupés autour de Zazzo, ont été les plus vigoureux à contester la nature organique de ces difficultés et la compétence des médecins à faire face aux problèmes de lecture apparus lorsque l'école est devenue obligatoire. De multiples recherches ont alors été effectuées en milieu médical afin de vérifier l'hypothèse générale avancée par les premiers auteurs, sans que les résultats obtenus aient jamais permis de vérifier l'hypothèse initiale, tandis que, de leur côté, les sciences humaines et sociales en plein développement s'efforçaient d'identifier d'autres facteurs que les facteurs organiques énoncés par les premiers auteurs.

Comme dans le cas de la Guerre de cent ans, l'histoire de ces recherches et celle de ces batailles entre les camps en présence fait apparaître une succession de violents combats et de périodes d'accalmie. Au cours des années soixante, le combat pour la dyslexie a été mené par le Dr Debray-Ritzen, tandis que le CRESAS, un centre de recherches de l'INRP, défendait des hypothèses

inspirées par les sciences humaines et sociales. C'est ainsi, par exemple, que le colloque intitulé « La dyslexie en question » publié par le CRESAS en 1972 a constitué un point fort de ces discussions. Par la suite, au cours des décennies suivantes, l'habitude a été prise d'éviter de parler d'enfants « dyslexiques » et de lui préférer l'expression sans connotation médicale de « mauvais lecteurs », puis le terme de « dyslexie » est revenu, jusqu'à ce que l'Éducation nationale reprenne à son compte et le mot et la chose.

Que s'est-il produit pour que, quelque trente ans après ces batailles pour et contre la dyslexie, le Ministère de l'Éducation nationale ait décidé de donner raison à son adversaire traditionnel en la matière, le Ministère de la Santé, en décidant en quelque sorte de tirer contre son camp ? C'est à cette question que ce texte tente de répondre. On peut y répondre de deux façons, l'une pessimiste et l'autre optimiste.

### Des réponses peu convaincantes

La réponse pessimiste consiste à dire que, depuis 30 ans, l'Éducation nationale a tout essayé, que tout a échoué, et que si l'on veut résoudre le problème que pose l'existence de difficultés d'entrée dans l'écrit, il faut donc résolument changer de cap. Si l'Éducation nationale n'y est pas parvenue, c'est que le problème n'est pas de sa compétence et qu'il vaut mieux alors qu'elle laisse la place à la Santé. À ce discours pessimiste, on peut répondre de plusieurs façons.

Premièrement, on peut dire que l'on a tout essayé, mais il est plus difficile d'énoncer précisément quoi. En matière de lecture en général, s'il est vrai que, au cours de cette période, on a beaucoup parlé, plus que jamais sans doute, il est tout aussi vrai que l'on a peu fait. On ne voit pas en particulier ce qui aurait été fait de façon spécifique à l'intention des enfants ayant des difficultés à apprendre à lire.

Deuxièmement, si bien des innovations intéressantes, dont certaines couronnées de succès, ont eu lieu dans les classes, ces innovations n'ont pas bénéficié de diffusion au-delà du lieu où elles ont été développées. Les derniers ministères se sont certes doté d'une cellule d'innovation, qui s'est peu à peu étoffée, mais son rôle demeure modeste. Plutôt que de dire que tout a échoué, il paraît donc plus juste de dire que les réussites n'ont pas été soutenues. Sur ce point, il y a d'ailleurs accord entre le ministère et les innovateurs pédagogiques.

La réponse optimiste pour expliquer ce changement de cap relatif aux difficultés dans l'écrit est que la recherche, après avoir longtemps piétiné, a marqué des points décisifs au cours des trente dernières années. Si on prend la peine d'examiner la production scientifique concernant les enfants mauvais lecteurs, les changements que l'on observe par rapport à la période précédente ne confirment pourtant pas ce point de vue optimiste.

Il est vrai que les difficultés d'apprentissage de la lecture ont donné lieu à des recherches plus nombreuses que jamais. Celles-ci, et c'est un fait nouveau, sont maintenant effectuées essentiellement par des psychologues et très peu par des médecins. Le rapport entre médecins et psychologues s'est donc inversé : les hypothèses de recherche, les concepts, les théories, et la plupart des travaux proviennent aujourd'hui des psychologues. Jusqu'à la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale, ce sont les médecins qui se sont occupés de la question et les premiers psychologues les ont suivis, alors que, depuis l'après-guerre, ce sont les médecins qui suivent dans une très large mesure les psychologues, du moins en ce qui les aspects cognitifs de la lecture

Qu'apportent donc de nouveau les recherches effectuées au cours des trente dernières années ? Sur le plan théorique, la notion très vague de « dyslexie » a éclaté, chez certains auteurs (Ellis, 1989), faisant place à des formes multiples de dyslexie. Une analyse précise de la littérature fait toutefois apparaître que les formes cliniques proposées sont plus souvent des modèles théoriques élaborés à partir de quelques cas cliniques que le résultat d'études empiriques menées sur des populations conséquentes. À ces propositions théoriques, il manque donc une validation empirique.

Sur le plan conceptuel, le succès exceptionnel qu'a rencontré la notion de « conscience phonologique » interroge. Plus qu'une explication scientifique universelle, qui nous semble éminemment discutable (Fijalkow, 1999), ce succès pourrait bien refléter l'imaginaire mystifié de certains chercheurs croyant avoir enfin trouvé la réponse à un problème très présent dans l'espace public. Il témoigne aussi et à coup sûr d'une conception simpliste de l'explication scientifique consistant à penser qu'une cause unique puisse rendre compte d'un problème dont les déterminants ne sauraient qu'être multiples et exiger la construction de chaînes causales plurielles encore inexistantes.

Sur le plan technique, il semble bien que, comme chaque fois que l'intérêt pour la lecture refait surface dans la sphère médicale, c'est à l'espoir que fait naître l'apparition de nouvelles techniques qu'on le doive. Le développement récent des techniques d'imagerie cérébrale, qui permettent d'observer « en direct » l'activité cérébrale lors d'une activité donnée, par exemple de lecture, est sans doute à l'origine de ce regain d'intérêt. Il semble avoir eu pour effet de réanimer en milieu médical l'hypothèse centenaire d'un dysfonctionnement cérébral spécifique, avec l'espoir de disposer maintenant des moyens de vérifier l'existence de dysfonctionnements cérébraux dont on n'avait pas jusqu'ici eu les moyens techniques d'établir véritablement l'existence.

S'il fallait une raison de plus de l'erreur qu'il y aurait à croire que la recherche médicale a progressé de façon décisive en la matière, on la trouverait en examinant l'outil d'évaluation utilisé dans une étude en cours par des médecins et des orthophonistes de Gironde pour détecter à l'âge de 4 ans les enfants à risque de dyslexie. Le ERTL4, qui est utilisé dans une expérimentation portant sur environ 1500 enfants, intitulée « Dépistage et soins précoces du

langage en Gironde », repose en effet sur l'hypothèse que la maîtrise du langage oral conditionne celle du langage écrit. Or cette importance déterminante conférée à l'excellence du langage oral, bien compréhensible de la part d'orthophonistes, n'est pourtant confirmée sur un plan général, c'est-à-dire sur des groupes importants de mauvais lecteurs, ni par les recherches anciennes qui ont examiné cette hypothèse, ni par des recherches récentes qui n'existent pas, cette hypothèse ayant été considérée comme non vérifiée par les chercheurs dans les années cinquante.

Si les explications à l'emporte-pièce du type «, « on a tout essayé » ou du type « les extraordinaires découvertes de la recherche scientifique » ne permettent donc pas d'expliquer pourquoi la dyslexie a gagné cette bataille, force est alors d'aller chercher la réponse dans d'autres directions. Le plan d'action adopté ne reposant pas sur des bases scientifiques mais bien politiques, c'est donc à une analyse politique qu'il faut se livrer pour tenter de répondre à la question posée. Ceci revient à s'interroger sur les facteurs qui, dans la société française, peuvent expliquer la décision prise.

Dans le rapport de forces qui oppose ceux pour qui les difficultés d'entrée dans l'écrit sont fondamentalement de nature organique et ceux pour qui ils sont fondamentalement de nature sociale, le renversement de position de l'Éducation nationale peut s'interpréter comme le résultat d'un renforcement des premiers et/ou d'un affaiblissement des seconds, et comme l'expression dans ce domaine d'un contexte politique d'ensemble.

### Les forces favorables à la dyslexie

En ce qui concerne les forces favorables à la dyslexie, leur renforcement est en effet apparent depuis plusieurs années. On le constate sur plusieurs fronts.

Sur le front de la recherche, on observe depuis quelques années le développement massif et exceptionnel dans les universités françaises d'un courant de recherche qui se présente en termes de « psychologie cognitive » ou de « sciences cognitives ». Ce courant, construit sur le modèle des sciences de la nature, postule que l'explication des conduites humaines repose en dernière instance sur des déterminants de nature biologique, les facteurs sociaux n'étant source que de variations de surface. C'est dans ce contexte épistémologique que l'hypothèse que les difficultés d'entrée dans l'écrit renvoient à des facteurs de type biologique, dont la dyslexie est la manifestation, trouve ses fondements.

Ce courant est par ailleurs un courant fonctionnaliste, c'est-à-dire un courant fort ancien et très discuté en psychologie, qui se représente la vie mentale comme un ensemble de fonctions, dont le langage. On ne s'étonnera donc pas que les difficultés d'entrée dans l'écrit soient présentées dans le plan d'action comme « l'expression de la désorganisation d'une fonction » (p.10). Ce même texte indique d'ailleurs, de façon étonnamment précise, qu'« il convient d'éviter tout déterminisme scolaire et social » (p.6).

Ce courant de recherche se caractérise par ailleurs par une position scientifique concernant les rapports de la recherche et de la pratique en vertu de il revient à la recherche doit guider la pratique. Cette position, à laquelle on peut préférer une position plus modeste et plus interactive, prend donc la forme d'un applicationnisme dont le rapport de l'ONL (1998) sur l'entrée dans l'écrit constitue une illustration exemplaire.

Il existe pourtant en recherche cognitive d'autres courants que le courant fonctionnaliste, mais ces courants, constructiviste et socio-constructiviste, largement dominés en France, parviennent difficilement à se faire entendre et à trouver les moyens de se développer.

Cette domination du courant fonctionnaliste renvoie aussi à un facteur géopolitique, dans la mesure en effet où la recherche conduite en France dans ce secteur est fondamentalement dépendante de celle qui domine aux Etats-Unis. Les pistes de recherche suivies en France se situent en effet pour l'essentiel dans la filiation des pistes que suivent les chercheurs américains. Le courant le plus fort aux Etats-Unis étant aujourd'hui favorable à une perception des difficultés d'entrée dans l'écrit en termes de dyslexie, c'est en termes de dyslexie que les chercheurs français, soumis à ces influences, et soucieux de reconnaissance internationale, travaillent. Si demain les chercheurs américains changeaient d'orientation, il ne fait guère de doute que les chercheurs français en changeraient également. Ce que l'on appelle la « mondialisation », et qui est dans une large mesure la manifestation de l'empire de la puissance américaine, n'est plus une menace dans ce secteur de la recherche, c'est une réalité. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater que, dans ce secteur de recherche, les références bibliographiques sont presque exclusivement en anglais.

Un second facteur politique, national celui-ci, explique la domination du courant fonctionnaliste. Il s'agit du choix effectué par le ministère de l'Éducation nationale d'apporter un soutien exclusif au développement de ce courant des « sciences cognitives ». Ce soutien récent tend alors à faire apparaître le courant fonctionnaliste, au sein duquel se trouvent les chercheurs favorables à l'hypothèse de la dyslexie, comme étant « la science » alors qu'elle n'en est qu'une des formes particulières.

Du côté de la recherche donc le triomphe récent du courant fonctionnaliste, s'appuyant sur la domination de ce courant dans la recherche américaine et soutenu par le ministère de l'Éducation nationale, confère une nouvelle fraîcheur à l'hypothèse quelque peu défraîchie de la dyslexie.

À ce courant de recherche, auquel les psychologues cognitivistes fonctionnalistes donnent le ton, se rattachent les médecins et les orthophonistes, qui s'intéressent à la lecture. Ces milieux médicaux ont en effet entrepris au cours des dernières années une intense activité de lobbying.

L'offensive est venue à la fois de l'intérieur de l'éducation nationale, des médecins scolaires, et de l'extérieur de celle-ci, du milieu associatif. Dans ce

dernier cas, des associations de parents d'enfants dyslexiques, ainsi que des associations d'orthophonistes ont été particulièrement actives.

Cette offensive s'est appuyée sur les milieux de la recherche précédemment cités. On retrouve en effet les chercheurs du courant fonctionnaliste dans les listes d'adhérents de la principale association de parents d'élèves dyslexiques. L'adhésion de ces chercheurs à ce type de démarche s'explique sans doute, non seulement par les choix épistémologiques et idéologiques évoqués plus haut, mais aussi par l'espoir d'acquérir par ce moyen dans l'opinion une crédibilité scientifique et un crédit moral encore fragiles.

L'écoute dont a bénéficié le lobby médical en question s'explique sans doute en partie par l'appui apporté par les chercheurs fonctionnalistes, mais plus encore par le crédit étonnant dont disposent traditionnellement les médecins en France. Il est clair en effet, au moins depuis Molière, qu'une proposition émise par un médecin apparaît à un non-médecin, par exemple à quelqu'un travaillant dans l'éducation nationale, comme une proposition indiscutable. Ainsi, toute phrase commençant par « du point de vue médical » dispose d'une crédibilité à priori à laquelle l'hypothèse centenaire de la dyslexie doit sans doute son exceptionnelle longévité.

Le succès de ce lobbying s'explique aussi sans doute par le désarroi d'un certain nombre de responsables de l'éducation nationale qui, las de se voir reprocher l'inefficacité de l'institution en matière de lecture, se sont laissés d'autant plus facilement convaincre par ces discours médicaux que leurs auteurs leur proposaient de reprendre à leur charge un problème qu'eux-mêmes ne savaient comment traiter.

L'intense travail de lobbying qui a été mené ces dernières années comportait nécessairement ce qu'il est convenu d'appeler un plan de communication. Il ne s'agit pas ici de tomber dans la thèse d'un complot savamment organisé par des officines occultes, mais de s'en tenir aux faits observables, c'est-à-dire la multiplication des interventions dans la presse consacrées à « la dyslexie ». On a ainsi pu relever l'émergence soudaine, après des années de silence médiatique, d'articles et d'émissions de radio et de télévision traitant de la question. C'est ainsi que l'on forge l'opinion.

La façon dont le sujet de la dyslexie est traité dans la presse mériterait une étude spécifique. Dans l'attente de celle-ci, notons deux caractéristiques frappantes.

1. D'une part, le sujet est traité de façon unilatérale, comme si les idées émises étaient évidentes et n'admettaient pas de contradiction. Seul le point de vue médical est exprimé et le journaliste ne fait jamais apparaître qu'il existe d'autres façons d'expliquer les faits. La question traitée n'est donc pas celle des difficultés d'entrée dans l'écrit mais d'emblée celle de « la dyslexie ».
2. Il est traité, d'autre part, sur le mode émotionnel de l'appel aux bons sentiments qu'affectionnent aujourd'hui les journalistes. L'accent est donc mis sur la souffrance, celle des enfants et/ou celle des parents, tandis que,

l'incapacité de l'école à reconnaître l'existence de cette souffrance fait l'objet d'allusions discrètement accusatrices. La reconnaissance de la dyslexie apparaît alors comme une cause humanitaire, où les méchants sont dans l'école et les gentils hors de celle-ci, médecins et orthophonistes. Notons au passage qu'on retrouve un traitement analogue dans bien d'autres sujets médiatiques, comme ceux des enfants « surdoués », de l'autisme ou de l'inceste, par exemple.

Après avoir évoqué le rôle des chercheurs, des milieux médicaux et des médias, venons-en maintenant à celui de ceux qui ont en charge la responsabilité du système éducatif. Plusieurs aspects sont ici à évoquer, qui concernent certes différemment les responsables successifs de l'institution, mais dont les caractéristiques demeurent toutefois constantes au cours de la période récente.

Nous avons évoqué plus haut l'appui massif apporté par le ministère au courant le plus dur de la recherche en sciences humaines. Si le ministre le plus proche de ces milieux a sans doute été le plus sensible aux sirènes scientifiques, il serait erroné de réduire cette orientation à une question de personne car cette politique a commencé avant son arrivée et elle continue depuis son départ.

À l'aspect scientifique de la question s'ajoute un aspect communicationnel. L'analyse des pratiques politiques fait apparaître en effet un souci constant de la communication de la part des décideurs. On retrouve donc ici ce que l'on avait vu dans le cas des médias, c'est-à-dire la volonté d'atteindre non plus le lecteur ou le spectateur mais le citoyen en s'adressant à ses sentiments. Nombre des questions traitées récemment apparaissent ainsi moins comme des questions prioritaires du point de vue social que comme des questions faisant apparaître le/la ministre comme le défenseur du jeune enfant, qu'il s'agisse du bizutage, de la pédophilie, ou de la dyslexie. La communication en effet emprunte plus volontiers aujourd'hui les voies de la rhétorique du cœur que celles de la lutte contre les inégalités sociales.

Un troisième aspect de l'action politique est le développement d'une politique de différenciation qui contraste fortement avec la volonté d'homogénéité qui caractérise classiquement l'éducation nationale en France. C'est ainsi, par exemple, au niveau des établissements, que la création des ZEP a donné naissance, dans le premier degré, à deux types d'école, les écoles de ZEP et les écoles hors ZEP. Dans le 2<sup>o</sup> degré, la multiplication des dérogations à la carte scolaire a conduit également au développement d'établissements fréquentés par des populations différentes. Il en est de même dans l'enseignement supérieur, où la création de nouvelles universités et d'antennes dans les villes moyennes a accentué à son tour la différenciation du système universitaire. C'est dans ce contexte que l'on peut penser que la différenciation observable au niveau des établissements se prolonge maintenant au niveau des élèves, conduisant ainsi à considérer certains comme normo-lecteurs et les autres comme dyslexiques, ces derniers nécessitant dès lors des moyens



supplémentaires. Il apparaît donc que la politique d'origine américaine de discrimination positive (« affirmative action »), trouve ici un nouveau terrain d'application.

Le dernier facteur concerne la politique libérale qui s'applique à l'ensemble des services publics, l'effacement de l'État devant le marché étant une des règles de la politique actuelle. Dans le cas considéré, on peut ainsi penser qu'il est peu probable que la prise en charge par la Santé des enfants en difficulté se traduise par la création de postes de médecins scolaires, mais plutôt par un glissement hors de l'école de cette prise en charge et/ou par l'intervention dans l'école de personnels de santé. En ce qui concerne les enfants mauvais lecteurs, l'instituteur et le professeur des écoles semblent appelés à s'effacer devant l'orthophoniste et les RASED à faire une large place à des structures médicales. Les mesures administratives préconisées par le Plan d'action constituent en effet un quadrillage systématique par les réseaux de Santé de la population des mauvais lecteurs. Sa lecture attentive montre que ce qui est nouveau dans ce plan c'est le gigantesque investissement de la Santé dans ce qui était jusqu'ici une question de la seule compétence de l'École.

La médicalisation ici, comme la mondialisation plus haut, n'est donc plus une menace mais une réalité puisque à ce jour ce sont à trois acteurs - Éducation nationale, Santé et Secrétariat d'État aux personnes âgées et aux personnes handicapées - et non plus à un seul à qui revient la question des difficultés d'apprentissage de la lecture. L'Éducation nationale n'est plus seule maîtresse du jeu.

Le Plan d'action, justifiant ainsi la participation de la secrétaire d'État aux personnes âgées et handicapées, parle de la population visée en termes d'« élèves handicapés » (pp. 15 et 29, par exemple). Il propose alors une « orientation en CLIS et en UPI pour des formes graves de dyslexie ou de dysphasie » (p.48). Les intervenants prévus dans les actions préconisées prévoient, par exemple, « un suivi par les médecins de l'Éducation nationale ou des services de soins (SESSAD...) ou des professionnels libéraux en relation avec des réseaux de soins (orthophonistes, psychométriciens, médecins... » (p.12). De même, l'action n° 8 consiste à : « Donner des recommandations aux DDASS afin qu'elles identifient, au sein de chaque département, un réseau de professionnels libéraux compétents pour l'élaboration de diagnostics et le suivi des prises en charge en lien avec les centres référents précités » (p.27).

Il est donc clair que, dans le débat qui oppose de longue date les personnels, d'éducation et de santé, les seconds viennent de prendre l'avantage sur les premiers. Les enfants mauvais lecteurs constituent une part de marché qui aiguise l'appétit des milieux de santé. Sur le modèle des banquiers disant « Votre argent m'intéresse », le mot d'ordre des professions de santé pourrait ainsi être « Votre enfant m'intéresse ». Il serait candide de ne pas voir que, au-delà des discours scientifiques et humanitaires, les difficultés d'entrée dans

l'écrit mobilisent des intérêts professionnels importants. Dans un monde promis au marché, le temps semble venu de « l'enfant économique ».

La cause étant entendue et la victoire acquise, le débat dans le monde médical est maintenant de savoir à qui revient ce marché. C'est ainsi qu'on peut lire dans la page Horizons Débats du *Monde* du 6 janvier 2001, les propos suivants d'un médecin bordelais, sous le titre alléchant « Dyslexie : attention aux confusions » : « Tous les enfants qui rencontrent des difficultés d'apprentissage de la lecture ne sont pas dyslexiques ou dysphasiques. Nombre d'entre eux sont atteints de troubles sensoriels, immatures, avec dysharmonie de la personnalité justifiant non pas l'intervention prioritaire d'un orthophoniste mais plutôt celle d'un oto-rhino-laryngologiste, d'un pédopsychiatre, d'un pédiatre ou d'un médecin généraliste. »

Face à cette offensive de certains courants de la recherche, des milieux médicaux, des médias, et vu la position adoptée par les responsables du système éducatif, il importe maintenant de décrire les forces qui, traditionnellement, se retrouvent dans le camp opposé.

#### Les forces favorables à une approche sociale et pédagogique

Si les chercheurs favorables à d'autres types d'explication, nous l'avons dit, ne sont pas en position de faire entendre leur voix, les pédagogues ne paraissent pas davantage en mesure de croiser le fer avec leur adversaire traditionnel.

C'est ainsi que certains responsables du système éducatif, nous l'avons vu, paraissent avoir accueilli avec soulagement l'officialisation de la dyslexie par l'Éducation nationale.

L'INRP qui, avec le CRESAS, fut hier à la pointe de ces combats, ne paraît plus aujourd'hui mobilisée par cette question. En matière de lecture, les programmes qu'elle subventionne et les recrutements qu'elle opère font plus de place au courant dominant de la psychologie fonctionnaliste qu'aux autres courants.

Les mouvements pédagogiques qui, comme l'ICEM, le GFEN, l'AFL...), sont le fer de lance dans le paysage pédagogique français d'une conception de la lecture opposée à la dyslexie, semblent opérer une traversée du désert qui, même si quelques rencontres récentes permettent de penser qu'elle ne durera pas quarante ans, ne leur permet pas à ce jour d'opposer un refus aussi clair et massif aux mesures en cours que ce fut le cas dans le passé. Certaines pages de Freinet, par exemple, mériteraient ainsi d'être remises en mémoire tant elles demeurent actuelles.

Les syndicats d'enseignants, autres défenseurs traditionnels d'une autre approche centrée sur la défense de l'école, ne semblent guère plus capables de mobiliser leurs troupes sur cette question. L'heure ne semble pas propice aux prises de position radicales sur la question, mais tout au plus à l'organisation de débats contradictoires, suivis de comptes rendus écrits sagement équilibrés, le

syndicat se positionnant de la sorte plus en arbitre d'experts qu'en acteur à part entière.

Les enseignants eux-mêmes, si nous pouvons généraliser à partir de quelques rencontres personnelles, semblent soit dépassés par ces mesures, considérant comme leurs syndicats qu'il s'agit de querelles d'experts dépassant leurs compétences professionnelles (cf. l'autorité du discours médical), soit, pour une minorité sans doute, penser que passer le relais à l'orthophoniste présente des avantages ergonomiques certains. L'avenir nous dira peut-être si l'accroissement soudain de clientèle dite « dyslexique », déjà remarquée et critiquée par certains orthophonistes, constitue un phénomène général.

Hormis les parents d'enfants dyslexiques organisés en association, évidemment ravis de la victoire remportée, les autres parents, organisés en associations de parents d'élèves ou non, ne semblent pas encore pleinement informés ou conscients des mesures en cours. Les parents constituent pourtant, l'épisode de la consommation de bœuf dans les cantines en témoigne, une force considérable capable de faire changer une politique. Il est vrai toutefois que, au-delà de ce déficit d'information, certains parents trouvent confortable le changement qui est en train de s'opérer. Le fait de faire apparaître des difficultés que rencontre leur enfant comme un « trouble », délicat euphémisme pour ne pas dire « maladie », présente d'importants bénéfices psychologiques pour eux : d'une part, cette façon de présenter l'origine des problèmes atténue leur culpabilité tandis que, d'autre part, la prise en charge médicale les rassure et leur en offre une qualité d'accueil, confortable et personnalisée, inconnue à l'école.

En fait, seuls certains personnels des RASED, directement concernés, paraissent manifester des inquiétudes. Le temps n'est plus toutefois des débats d'idées de l'après-guerre et au-delà opposant aux affirmations médicales la légitimité d'interventions non organicistes menées dans le cadre de l'école par des psychologues scolaires et des rééducateurs. Les personnels des RASED ont, par la suite, pris de la distance avec les positions cognitives initiales pour se rapprocher d'une position clinique. Celle-ci toutefois les isole, à égale distance d'une psychologie fonctionnaliste devenue l'alliée de leur adversaire et des autres courants cognitivistes, constructiviste et socio-constructiviste, qui ne leur paraissent épouser que partiellement leurs préoccupations.

Il reste, pour compléter ce rapide panorama, à évoquer les partis politiques de gauche qui, traditionnellement, sont plus sensibles à une explication faisant appel à l'éducation et à la société qu'à d'hypothétiques facteurs organiques. Le renversement de position que l'on tente ici d'expliquer est donc renversant pour l'observateur. Ajoutons que les orientations prises par un ministre socialiste n'ont cependant pas paru suffisantes à un parlementaire communiste puisque celui-ci a fait ajouter au projet de loi de modernisation sociale présenté devant l'Assemblée Nationale un amendement instaurant un dépistage systématique de la dyslexie ou de la dysorthographe chez tous les enfants, par le biais d'un test à

l'occasion d'une visite médicale à l'entrée du CP. Cette disposition n'a pas été suivie lors de sa présentation au Sénat. Ce fait est stupéfiant pour qui a connaissance des positions adoptées par le Parti communiste dans les débats antérieurs à ce sujet.

Ainsi le succès des forces favorables à la dyslexie s'explique tant par le regain de vigueur que leur a apporté la conjoncture que par l'effondrement des forces favorables à une autre analyse et à d'autres solutions, dans un contexte politique général propice.

## Conclusion

Pour continuer avec la métaphore guerrière que nous avons utilisée tout du long, nous ne saurions conclure autrement qu'en rappelant que gagner une victoire n'est pas gagner la guerre. Pour faire avancer la question dans une autre direction, il nous paraît alors nécessaire de la reprendre sur d'autres bases.

En tout premier lieu, il faut souligner que la question des difficultés d'entrée dans l'écrit visée par le Plan d'action discuté ici ne constitue pas un cas isolé, une sorte de dérapage politique concernant une question localisée, même si celle-ci vise 4 à 5 % des enfants, ce qui est considérable. On ne peut pas dire qu'il s'agit d'un cas isolé pour deux raisons :

1. D'une part, ce plan s'inscrit dans un contexte général de régression des politiques relatives à la lecture. La volonté d'un retour à un enseignement fondé sur les seules correspondances grapho-phonétiques en témoigne. La question de l'illettrisme en témoigne également (Lahire, 1999).
2. D'autre part, le fait que nous nous soyons centré sur la situation française ne signifie nullement qu'elle soit originale. En fait, les mêmes problèmes, les mêmes débats et, surtout, les mêmes solutions sont en discussion dans les pays occidentaux, à commencer par les Etats-Unis.

Il serait donc erroné de considérer que la situation française est originale, et plus encore qu'elle est exceptionnellement mauvaise. En fait, et contrairement à ce que déclare la cellule interministérielle, il n'y a pas en France « un retard par rapport aux pays anglo-saxons et à ceux du nord de l'Europe » (p.7) du moins s'il s'agit du niveau en lecture. La comparaison internationale la plus valide, produite par l'OCDE, indique en effet que les enfants français de 9 ans sont en 4<sup>o</sup> position derrière la Finlande, les Etats-Unis et la Suède, et ceux de 14 ans en 2<sup>o</sup> position derrière la Finlande (Elley, 1992). S'il existe indiscutablement en France des enfants qui ont des difficultés à entrer dans l'écrit, les faits, qui sont têtus, indiquent au contraire que la situation française est une des meilleures du monde. Aux Etats-Unis, des chercheurs, étonnés puis indignés des discours négatifs tenus sur l'éducation dans leur pays, ont commencé à démonter les mécanismes de ce qu'ils appellent « une crise fabriquée » (Berliner et Bridle, 1995). Il serait souhaitable de procéder à un travail du même ordre en France.

Face à une théorie fonctionnaliste de la lecture qui tend à devenir pensée unique, il est nécessaire de rappeler qu'il existe des faits solides en faveur d'une autre approche théorique des difficultés dans cet apprentissage.

De ce point de vue, il importe d'abord de rappeler avec force que les mauvais lecteurs, contrairement à une approche qui ne connaît que des individus, se recrutent essentiellement dans les milieux sociaux défavorisés. C'est un fait statistique, mille fois vérifié, que l'échec scolaire en général, et au cycle 2 en particulier, est fondamentalement un fait sociologique. Les évaluations en lecture dans le cadre des journées d'appel de préparation à la défense, année 1999-2000 publiées en décembre 2000 par la DPD (Ministère de l'Éducation nationale, 2000) font apparaître un total de 5 % de jeunes en difficulté en lecture. Ces jeunes, des garçons le plus souvent, se caractérisent par une histoire sociale et scolaire difficile, ce dont tous les enseignants sont parfaitement conscients, mais qui curieusement échappe aux praticiens de la santé. Les étiqueter « dyslexiques » quand ils sont en début de scolarité c'est masquer sous une étiquette médicale un problème social.

À ce problème social, il y a des solutions. Il y a d'abord des solutions qui relèvent de l'action politique contre les inégalités sociales, mais celles-ci sont hors de notre champ. Il y a aussi, secondairement, des solutions pédagogiques. Ces solutions sont celles sur lesquelles repose le pari républicain de l'école pour tous. En mettant à l'écart, sous prétexte de mieux les prendre en charge, les enfants qui ont des difficultés à comprendre le sens de l'école et de ce qui y est enseigné, on peut craindre qu'on ne s'engage dans une voie dont l'expérience des tentatives analogues a montré qu'elle conduit à une impasse ou à une aggravation du problème. L'expérience, par exemple, des classes spéciales ou des groupes de niveau, en témoigne. Par contre, encourager la recherche pédagogique en encourageant les innovations, leur évaluation rigoureuse, puis en favorisant leur généralisation contrôlée permettrait sans doute de réduire le nombre des enfants en difficulté. De telles solutions existent (Le Bastard et Suchaut, 2000), mais demeurent sans lendemain faute d'être prises en considération par l'Éducation nationale).

À côté de ces enfants de milieu défavorisé, il est vrai qu'il existe aussi, mais dans une proportion infime, un certain nombre d'enfants qui avaient tout pour réussir et qui pourtant piétinent au seuil de l'écrit. Ces enfants, peu nombreux, sont issus, à l'opposé des précédents, des classes moyennes. Ce sont leurs parents qui animent ou soutiennent les associations de parents d'élèves dyslexiques. La causalité est ici toute différente. Dans ces cas en effet, une analyse clinique du contexte familial, montre que la lecture sert de terrain de bataille dans les conflits qui opposent l'enfant à ses parents. Ce qui apparaît en effet, à l'étude de quelques-uns de ces cas, c'est que l'enfant choisit le symptôme de la lecture pour faire pression sur ses parents. Le fait que ces parents soient souvent psychologues, psychiatres, enseignants, est ici

particulièrement éloquent, car la lecture étant particulièrement valorisée par eux, la lecture apparaît bien comme un moyen pertinent pour les atteindre.

On comprend évidemment la souffrance des parents concernés, ainsi que le processus d'attribution externe qui les conduit à rechercher une origine des difficultés de leur enfant excluant tout facteur familial ou éducatif, l'hypothèse d'un trouble organique insaisissable venant alors fournir la réponse anxieusement recherchée. Paradoxalement, leur profession, loin de constituer une arme pour identifier la source du problème, les éloigne ainsi de la causalité effective. En vérité, seul un regard extérieur, un regard clinique attentif à ce qui se joue dans la famille peut amener ce type de parents à identifier ce qui fait problème à leur enfant. Leur souffrance, aussi respectable soit-elle, ne saurait pourtant conduire à ce que les problèmes du plus grand nombre, problèmes d'origine sociale et pédagogique le plus souvent, soient masqués par un étiquetage médical qui ne correspond pas au bout du compte à aucun des cas de figure considérés.

Ainsi, selon nous, les difficultés d'entrée dans l'écrit renvoient dans la majorité des cas à des déterminants sociologiques et donc pédagogiques. Ils renvoient parfois, mais plus rarement, tout particulièrement pour des enfants de classe moyenne, à des déterminants psychologiques internes à la sphère familiale. Ils ne renvoient que de façon tout à fait exceptionnelle à des déterminants médicaux, mais, même dans ces cas rarissimes, ils n'exigent nullement que soit fait appel à la notion douteuse de « dyslexie » ou à son indéfinissable succédané appelé « trouble spécifique du langage ».

### Références bibliographiques

BERLINER, D.C. & BIDDLE B.J., (1995), *The manufactured crisis*, Cambridge, Mass., Perseus Books.

CRESAS, (1972), *La dyslexie en question*, Paris, A. Colin.

ELLIS, A.W., (1989), *Lecture, écriture et dyslexie*, Neuchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé.

FIJALKOW, J., (1996), *Mauvais lecteurs, pourquoi ?*, Paris, PUF (3<sup>e</sup> édition, revue et corrigée, traduit en espagnol et en grec).

FIJALKOW, J., Un coup pour rien, *Dossiers des sciences de l'éducation*, 1999, 1, 137-155.

LAHIRE, B., (1999), *L'invention de l' « illettrisme »*, Paris, La Découverte, 1999.

LE BASTARD, S., et SUCHAUT, B., (2000), *Lecture-écriture au cycle 2 : évaluation d'une démarche innovante*, Cahiers de l'IREDU, N° 61, 170 pages.

Ministère de l'Éducation nationale (2000), Les évaluations en lecture dans le cadre des journées d'appel de préparation à la défense, année 1999-2000, DPD, *Note d'information*, 00.50.

Observatoire national de la lecture, (1998), *Apprendre à lire au cycle des apprentissages fondamentaux*, Paris, Odile Jacob.